

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, QUE :

Conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, le directeur général et greffier-trésorier déposera, devant le conseil municipal à sa séance ordinaire qui aura lieu le mardi 6 juin 2023 à 20 heures, le rapport financier 2022 consolidé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 ainsi que le rapport du vérificateur transmis en vertu de l'article 966.2 dudit Code.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance desdits rapports au bureau municipal à compter du 7 juin 2023, sur les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans la section répertoire des municipalités sous le nom de la municipalité :

<https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/municipalite/48038/>.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de mai de l'an 2023.



Nabil Boughanmi  
Directeur général et greffier-trésorier